L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 16 AOUT.

FEUILLETON.

LA MAISON DE MAUREZE,

PAR HENRY GRÉVILLE.

Les hommes du régiment, munis de torches, entouraient la grande place, et le reflet rougeâtre des flammes de résine éclairait fantastiquement le dessous des vieux ormes; le carosse garni de glaces, les chevaux blancs, les uniformes chamarrés, tout prêtait à ce départ un aspect triomphal. Le marquis se mit à la portière, agita son chapeau, et les chevaux partirent au milieu des cris répétés de "Vive Maurèze!"

Bientôt le bruit mourut au loin, la voiture s'engagea sur une route bordée de grands arbres au feuillage épais; la chaussée molle et poussiéreuse semblait faite de velours; la fraîcheur de la nuit pénétra jusqu'à l'âme du marquis. Une sorte de regret s'empara de lui, et il se retourna une fois encore pour voir la ville qu'il venait de quitter.

Muette et endormie, loin déjà, elle semblait l'avoir oublié. Là, rien n'était resté de lui que le souvenir banal d'un bon colonel; mais après un bon colonel on en a un autre, aussi bon, meilleur ou moins bon, et la différence, somme toute, n'est pas grande; à cette heure où lui se demandait avec quelque tristesse si quelqu'un garderait sa mémoire dans cette ville, on le déchirait peut-être déjà, en l'honneur du colonel qui allait lui succéder.

La pensée du marquis se reporta vers Maurèze.

Le carosse roulait toujours, les grelots des chevaux tintaient mystérieusement, les étoiles s'éteignaient au ciel, la paix la plus profonde régnait sur la campagne endormie, en attendant l'aube qui ne pouvait tarder; le frisson qui précède l'aurore passa sur le marquis qui voulait mettre un terme à ses pensées. Il chercha vainement le sommeil; l'agitation des libations du soir et aussi une inquiétude secrète empêchèrent ses yeux de se fermer.

Qu'allait-il trouver là-bas? Depuis dix-huit ans qu'il avait quitté Maurèze, le château, les jardins, les bois même n'auraient pas beaucoup changé; mais ses enfants qu'il avait laissés au berceau, ses enfants, qu'il aimait sans les connaître, l'aimeraient-ils? Le verraient-ils arriver avec joie? Ne serait-il pas pour eux un étranger?

—Je voudrais voir cela! se dit le marquis avec une sourde colère.

Peu à peu, il glissa insensiblement sur une autre pente. Sa femme avait dû passer tristement ses années de jeunesse; il songeait pour la première fois, et un sentiment de mélancolie le saisit à cette pensée. Elle était bien belle et bien douce la Gabrielle d'autrefois, et qu'elle l'avait tendrement aimé! Quelles larmes amères avait-elle pas versées lors de son départ! Avait-elle pleuré longtemps? Qu'avait-elle fait alors? S'était-elle consolée, l'avait-elle maudit?

Si à la réflexion qu'elle aurait bien pu le maudire, car il n'avait pas été bon avec elle; il s'était montré bien égoïste en vérité.

Ici lui vint le souvenir de ses bonnes fortunes. Plus d'une de ses conquêtes passagères était tombée dans ses bras grâce à l'absence du mari.

Rien de pareil ne pouvait être arrivé à Maurèze, car Robert le lui eût fait savoir; ce fidèle serviteur n'eût pas manqué de prévenir son maître...... Mais si Robert avait vu?.... A qui se fier désormais, grand Dieu, à qui croire?

Le marquis sentit quelque chose de lui étrange et de nouveau se glisser dans son âme; ce n'était pas le remords proprement dit, mais c'était un reproche qu'il s'adressait à lui-même.

—Je n'aurais pas dû rester si longtemps absent, se dit-il. Gabrielle ne peut pas m'avoir trahi, pensa-t-il ensuite, c'est impossible, elle m'aimait trop pour cela.

Confiant dans la pensée de cet amour, il se laissa aller au fond de sa berline et s'endormit enfin. Il y avait plus de dix ans qu'il n'avait songé à sa femme avec autant de tendresse.

Quand il se réveilla, le jour était venu, on roulait rapidement vers une ville où l'on devait relayer; le soleil lui entra dans les yeux et lui fit une impression désagréable. La rosée avait pénétré par la glace baissée du carosse, et il sentit sa jambe droite légèrement engourdie. Il voulut s'étirer, une douleur qu'il connaissait bien lui fit faire la grimace. Alors il prit dans sa poche un miroir et un petit peigne; d'un geste rapide, il fit tomber la poudre qui couvrait ses cheveux, puis il les regarda attentivement dans la petite glace.

—Mes cheveux sont blancs, se dit-il, tout à fait blancs, c'est incontestable, et voilà la patte d'oie marquée à mes tempes. J'ai vous avez beau faire, Maureze, vous avez cinquante ans....et des rhumatismes. Vous deviez rester chez vous. C'est ce que vous avez de mieux à faire si vous voulez vivre vieux!

XXVIII.

Le courrier du marquis arriva à Maurèze quelques jours avant son maître: il apportait un pli pour Robert et un autre pour Gabrielle. Robert lut le sien sans sourciller. C'était pourtant une série de reproches peu ménagés, mais il ne parut pas s'en préoccuper et le mit tranquillement dans sa poche.

Gabrielle brodait avec Lucile dans son petit salon, lorsque le messager conduit par Robert en personne lui fut annoncé. Aux mots: "Une lettre de Monseigneur!" elle leva la tête sans beaucoup de surprise et ouvrit le pli d'une main ferme. Mais dès la première ligne elle pâlit, et sa main trembla; Robert l'examinait en dessous, les yeux à demi clos, le visage impassible.... Elle leva son regard sur lui, et comprit d'où partait le coup dont elle était frappée; elle fit alors un effort [illegible]

—Appelez ma maison, dit-elle d'une voix calme. Lucile, ma fille, ajouta-t-elle, votre père revient.

Un cri de joie lui répondit. Lucile se précipita sur la main qui tenait la lettre et couvrit l'une et l'autre de baisers ardents.

En un instant, toute la valetaille accourut, et Toinon, appelée aussi sans savoir pourquoi, apparut dans l'embrasure d'une porte. Quand elle vit la maison au complet, Gabrielle se leva.

—Monsieur le marquis, dit-elle, me fait savoir qu'il sera ici dans cinq jours.

Toinon jeta sur sa maîtresse un regard éperdu que Robert recueillit avec soin, mais Gabrielle n'avait pas faibli. En présence du grand désastre toujours prévu et redouté, elle avait reconquis tout son empire sur elle-même.

—Ecris à ton frère, dit-elle à sa fille, pour qu'il obtienne un congé et qu'il vienne saluer mon époux. Il est préférable qu'il voie son père dans sa propre maison.

—Monsieur le marquis s'arrêtera à Paris chez Monseigneur le duc, fit observer Robert, toujours sur le seuil.

—Mon fils ne verra le marquis qu'à Maurèze, dit Gabrielle avec autorité. Il ne me convient pas qu'il reçoive les embrassements de son père ailleurs qu'en présence de sa mère. C'est mon droit, et d'ailleurs ma volonté, ajouta-t-elle avec hauteur.

Robert, vaincu pour cette fois, s'inclina plein de rage, se retira en silence avec la foule des serviteurs.

Lorsque Gabrielle se vit seule avec sa fille, elle se laissa aller dans son fauteuil, et ses traits se détendirent. L'effort qu'elle avait fait sur elle-même l'avait brisée, et Lucile craignit un moment que sa mère ne perdît connaissance, tant elle était pâle et froide.

—Chère maman, lui dit-elle, c'est la joie, n'est-ce pas? C'est la surprise aussi? Ce que vous devez être heureuse après tant d'années!

Les baisers de Lucile ranimèrent la marquise; quand elle eût repris quelques forces, elle passa dans sa chambre et se fit envoyer Toinon.

Celle-ci accourut, plus pâle et plus désolée s'il est possible que sa maîtresse, et se jeta à ses pieds tout en larmes, en la voyant émue; mais Gabrielle avait retrouvé son courage, elle était de celles à qui le danger inspire l'énergie.

—Il faut que je voie M. de Présanges, dit-elle à sa servante; il le faut absolument; envoie-lui un messager, trouve quelqu'un; le cas est désespéré; prends un moyen également désespéré. Peux-tu répondre de quelqu'un?

Toinon chercha un instant, puis une idée lui vint.

—Ma sœur, dit-elle, celle qui a nourri Mlle Lucile, fera tout ce que sa jeune maîtresse lui commandera.

Gabrielle hésita; il lui répugnait de se servir encore une fois de sa fille; mais ce n'était pas à un rendez vous d'amour qu'elle conviait Julien, rien n'était plus loin de sa pensée; désormais Présanges lui était absolument étranger.

—Soit! dit-elle; j'écrirai un billet, tu diras à ta sœur que c'est Lucile qui l'envoie. Que Dieu me pardonne encore cette faute, car c'est la dernière, et je suis aux abois!

Les préparatifs de réception du marquis occasionnèrent un grand remue-ménage dans le château; pour la première et la dernière fois, Robert et sa maîtresse s'étaient trouvés d'accord; le château devait apparaître dans son plus beau jour aux yeux de son maître. Les tenanciers furent prévenus, on organisa une bienvenue triomphale, et tout cela prit beaucoup de temps et donna beaucoup de mal. Pendant les trois premiers jours il fut impossible de songer à faire venir Julien; des escouades de jardiniers et de terrassiers réparaient le jardin et le parc tant soit peu négligés. Enfin, le quatrième jour, la marquise écrivit à Julien ces quelques mots:

"Vous devez savoir maintenant que nous sommes séparés pour jamais. Venez me voir cette nuit dans la cabane; apportez-moi mes lettres, nous les brûlerons ensemble, et préparez-vous à me dire un adieu éternel."

La nourrice de Lucile reçut le billet et le remit fidèlement à son destinataire. Elle s'étonna bien un peu que sa demoiselle eût besoin d'écrire en secret à ce beau jeune seigneur, mais elle n'avait pas l'esprit mal tourné et crut bonnement qu'il s'agissait de quelque surprise pour l'arrivée du marquis qui bouleversait toutes les têtes.

Julien avait appris l'arrivée de Maurèze par la rumeur publique; il était resté pétrifié de terreur et d'angoisse, car ce retour, que la marquise n'avait jamais cessé de prévoir, lui paraissait à lui chose impossible et fantastique. Cet homme qu'il n'avait jamais vu, avait fini par lui sembler un mythe, et voilà que d'un seul coup il rentrait dans la réalité de la vie par le côté le plus sombre. Qu'allait-il faire vis-à-vis de cet homme? Aurait-il le courage de lui serrer la main, de lui faire des protestations d'amitié et de dévouement, tout en restant l'amant de sa femme? Dans les villes, la morale n'était pas si sévère, et l'on ne pensait point à ces choses désagréables; mais Julien, s'il était coupable, n'était pas corrompu. Sa faute était le fruit d'une passion irrésistible, non d'une dépravation précoce.

—Non, se dit-il, je ne puis serrer la main de cet homme-là, je mourrais de honte.

Le silence prolongé de Gabrielle l'avait jeté dans les transes les plus cruelles. En présence d'un tel événement, se pouvait-il qu'elle n'eût rien à lui dire?

La messagère fut accueillie avec transport; la lecture du billet éteignit sa joie. Un adieu éternel! Etait-ce pour cela qu'il avait consacré les plus belles et les meilleures pensées de son âme à cette femme qui n'avait alors que lui au monde? Fallait-il rompre ce doux lien, si doux malgré tant d'amertumes, et le rompre ainsi sans retour? Il aimait Gabrielle plus encore peut-être pour tout ce qu'il avait souffert à cause d'elle que pour le bonheur qu'elle lui avait donné. Il avait arrangé sa vie pour la passer auprès d'elle; il ne désirait rien que de vieillir à ses côtés, pour la consoler quand elle n'aurait plus ses enfants, mariés au loin, et probablement ingrats. Il avait prévu le cas où les années adouciraient leur affection mutuelle, où l'amour se changerait en amitié....et il n'avait jamais pensé qu'il faudrait dire à Gabrielle un éternel adieu!

—C'est donc vrai, pensa-t-il, que l'adultère est un crime, et que tout crime porte en lui son châtiment.

Il courba la tête sous le châtiment, bien lourd en vérité et surtout bien soudain.

Oui, après trois années pendant lesquelles il s'était sans cesse étourdi, le châtiment était venu; il fallait détruire ce qui faisait l'harmonie et la joie de son existence. Julien ne se souvint pas alors des tortures, des luttes, des larmes de ces trois années, il n'en vit que le côté lumineux, et désespéré, triste jusqu'à la mort, il se dit: Ma vie est perdue!

A cette pensée en succéda une autre non moins amère. Et elle, Gabrielle, qu'allait-elle devenir? Entourée des souvenirs matériels de son bonheur perdu, n'allait-elle pas se consumer dans des remords cuisants? Tout autour d'elle n'était-il pas réuni pour la condamner? Cette âme droite et loyale qui n'avait subi la faute qu'en se défendant pied à pied, que ferait-elle en présence de l'époux offensé?

—Elle se trahira, pensa Julien, elle ne sait pas mentir.

La nuit descendit sur sa tristesse. C'était une de ces nuits tièdes et sombres qui semblent moites et veloutées. Pas un souffle dans l'air, pas une étoile au ciel; la terre endormie et muette exhalait la chaleur du jour. Le parfum des fleurs nocturnes flottait doucement dans l'atmosphère, mais l'air était si calme que les diverses odeurs ne se confondaient pas entre elles. Julien sortit de sa maison et se mit à marcher dans son jardin, en attendant l'heure du départ.

(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

No.   LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent du plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir au délateur; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

CANADA, Frangeul, mercredi, 15 août,
St LAURENT, Lachesnez, mercredi, 22 août.
AMERIQUE, Pouzols, mercredi, 29 août;

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).............$100
Deuxième.............$65
Troisième.............$35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième.............$65
Troisième.............$35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35, en currency et compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

1 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street. Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
Au No 35 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
E. V. Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 23 Aout, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine..........$50.
— Entrepont..........25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis —Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer
CAMELIA,

Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.

capitaine Wm. Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA.

2 juin—1an   Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville,

Le beau steamer
CAMELIA,

Fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
14mai—1an   No 20 de la rue de l'Union.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Normand, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur
TEXAS, remplaçant le
NEW BART ABLE,

Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à
ADAMS & WORK,
No. 21 du Commercial Place.
26janv—

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du bayon Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 31 rue Gravier.
BRITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas.
R. W. ADAMS, 31 Commercial Alley.
9 août—

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.,

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,

James L. Robbins, capitaine, Gabe Block commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, 46 rue du Camp,
N. O. DONAHUE, 76 rue Gravier.
1er août—1m

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.,

Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. D. MELANCON,
No de 23 rue Bienville.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur
ASSOMPTION, à la place du
HENRY TETE,
Capitaine P. A. Charlet,
N. Z. Dupuis Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES, il descendra la côte le jour.

Il ira, dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.

Pour fret et passage, s'adresser à bord et à
E. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

Banque Nationale Mutuelle
De la NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires, [illegible] décembre 1876.

—ACTIF—

Prêts et escomptes	$ 819,517 89
Bons des E. U. pour garantir la circulation	50,000 00
5 pour cent, fonds de rachat, avec le trésorier des E. U.	2,250 00
Change en main	55,035 0
Dû par les banques et banquiers	17,079 73
Immeubles, meubles, emménagements	49,825 86
Bons, actions et hypothèques	750 55
Argent dû	00
Primes sur Bons des E. U. et or	7
Billets des E. U.	120,000 00
Espèces	40,152 85
Billets de la Banque Nationale	15,400 00
Circulation fractionnaire et nickels	142
Chèques du Clearing-House et des autres banques	144,248 42 — 319 9 43 99
Total	1,134,360 39

PASSIF

Capital payé	300,000 00
Excédant de fonds	109,870 5
Billets de banque nationales en circulation	45,700 00
Dépôts individuels	636,256 26
Dû aux banques et aux banquiers	3,457 37
Dividendes No 1 à non payés	382 25
Dividende No 5 à 4, etc, maintenant déclaré	12,000 00
Balance à profits non-divisés	11,813 2
Total	1,134,360 39

JOSEPH MITCHEL,
Caissier Mutual National Bank.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nile-Orléans
Hannover	12 sept.	environ 14 oct.
Frankfurt	10 oct.	11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De [illegible], Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nile-Orléans;
Chambre........$150 en or; Entrepont........$35, n or
De la Nile-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême;
Chambres.....$150 en or; Entrepont.......$45 en or;
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres......$35 en or; Entrepont......$15 en prix.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncées et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
12 juin   No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 21 février 1877, le bateau à vapeur ST FRANCIS BELLE partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 134 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 6heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 3 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac, à 10 heures du soir.

25 mai—   C. O. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépot au pied des Champs-Elysées, près la Levée. 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.

Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures	A. M.	7 heures	A. M
7½ heures	A. M.	8½ heures	A. M
9 heures	A. M.	10 heures	A. M
10½ heures	A. M.	11½ heures	A. M
Midi		1½ heures	P. M
1 heures	P. M.	2½ heures	P. M
2 heures	P. M.	3½ heures	P. M
3 heures	P. M.	4½ heures	P. M
4 heures	P. M.	5½ heures	P. M
5 heures	P. M.	6½ heures	P. M
6 heures	P. M.	7½ heures	P. M
7 heures	P. M.	8½ heures	P. M
8 heures	P. M.	9½ heures	P. M
9 heures	P. M.	10½ heures	P. M

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 1 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1erAvril—6m   D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Express	6:25 A. M.	Express	11:25 A. M.
Express	5:30 P. M.	Express	5:35 P. M.
Train d'agrément	3:15 P. M.	Train d'agrément	8:30 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON,
Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.		ARRIVE.	
Express	6:45 A. M.	Express	11:25 A. M.
Express	5:30 P. M.	Express	5:35 P. M.
Coast Train	3:15 P. M.	Coast Train	8:30 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville and St Louis, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN Ticket Agent.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express No 1	5:50 P. M.	Express No 2	10:30 A. M.
Express No 3	5:15 A. M.	Express No 4	5:15 P. M.

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et McComb City partent de la Nile-Orléans à 3h.30m P. M., le samedi, et à 7 h 30 m. le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A. M. et à 9 h 50 P. M., le dimanche, et à 9 h 30 m A. M. le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent,
J. C. FROST, V. P. & G. S.   14 jv. 75

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains,

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.		ARRIVE.	
Express No 1	5:50 PM	Express No 2	10:30 AM
Express No 3	5:15 AM	Express No 4	5:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPER THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M. Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V. P & G. M.   1a'y 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lacadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour ret sur marchandises expédiées pour ces points à vrai être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Certain avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront chaque par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

[illegible]—CHS. A. WHITNEY   CO., Agents

Firemen's Insurance Company of New Orleans.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nile-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

Gains	$117,712 85
Pertes payées	31,045 84
Bénéfice net	47,466 27

Nile-Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:

1° Dix pour cent (10 o|o) d'intérêt annuel du capital payé;

2° Cinq pour cent (5 o|o) à porter au crédit de la réserve, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;

4° Dix pour cent (10 o|o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nile-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins et le système général de secours de la dite société, conformément à la sec. de art. VIII de la charte;

4° Cinq pour cent (5 o|o) de dividende ou intérêt du capital payé;

5° Vingt-cinq pour cent (25 o|o) de dividende aux assureurs participants.

Tous les dividendes déclarés aux actionnaires devront être portées au crédit des billets d'actions, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Des certificats de ce dividende seront émis à la date du 19 janvier 1877. Les dividendes aux assureurs (non aux actionnaires) seront payés sur demande. Les actionnaires peuvent obtenir, aux bureaux de la compagnie, des tableaux détaillés, imprimés.

I. N. MARKS, président,
T. PRUDHOMME, vice-président,
R. H. BENNERS, secrétaire.

DIRECTEURS.

JACOB ALEXANDER,	E. S. LEVY,
LEON BERTOLI,	I. N. MARKS,
H. H. BIERHOST,	T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,	C. SPORL,
JOHN FITZPATRICK,	WASH MARKS,
C. TAYLOR GAUCHE,	OTTO PHANAN,
CHAS. HEMARD,	GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON,	LOUIS A. WILTZ,
R. F. KIP,	

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$188,068 51	
Primes maritimes	29,215 95	
Primes de rivières	31,984 35	
		$249,268 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		28,225 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,235 60	
Pertes maritimes	7,235 41	
Pertes de rivières	25,510 20	
	$100,121 21	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,892 58	
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.	11,766 72	
	$40,125 86	$148,257 07
Profits bruts		$97,978 0

Dont $56,587 85 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 36	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,943 33	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74,554 15	
Argent	53,846 71	
		$128,400 86
Bons de ville		72,055 00
Actions de banque et autres		73,415 63
Propriétés foncières		139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account		32,415 94
Total de l'actif		$561,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno K. King,	Henry M. Preston
	J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37..........Rue Carondelet..........37

Nile-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:

Sur risques d'incendie	$329,593 60	
Sur risques de rivières	200,950 28	
Sur risques de mer	37,223 31	$567,767 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877	89,330 00	
Primes remboursées	9,487 27	98,815 2
Montant net des primes		$468,951 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$109,227 27	
" " de rivières	104,869	
" " de mer	34,706 97	875 73
Réassurance	21,194 05	
Réfaction (rebate)	11,746 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	25,122 70	
Bureau d'assureurs de la Nile-Orléans	5,822 60	
Dépenses générales brutes	39,549 44	256,412 27
Balance		$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,603 30
		$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes		23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$319,082 46
Comptes en voie de recouvrement	31,114 11
Effets à recevoir, en garanties	455,527 60
Effets à recevoir pour primes	26 012 79
Actions de banques et autres actions	203,528 16
Bons de ville, d'état et autres bons	148,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	1,000 00
Propriétés foncières	77,010 31
Total	$1,252,908 56

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	T. Lytt. Lyon,
John Caffo,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	S. F. Kahleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Rowling,
A. M. Bickham.	22mai—1mois

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF.

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$ 914,797 16	
Propriétés foncières (valeur actuelle)	347,677 44	
Dette suspendue (valeur actuelle)	155,916 64	
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.)	120,000 00	
Autres bons et actions	41,424 94	
Département des actions hypothécaires	776,290 16	
Change étranger et change américain	$227,242 73	
Monnaie courante et espèces	206,841 41	
	1,134,084 14	3,490,186 46

PASSIF

Dû aux déposants	$1,641,329 39	
Dû à des banques et à des banquiers	181,355 58	
Dividendes non payés	814 00	
	1,823,498 97	
Profits et pertes	$ 166,691 64	
Capital	1,500,000 00	
	$1,666,691 64	$3,490,189 46

[illegible]   JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N de l'Etat, au No 32 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Cyrus Bussey,	E. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. B. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. B. Lyman,
Chas Cheeks,	E. C. Palmer.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general that he has removed his office from No 84 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years and [illegible]

[illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 21 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,908 00	
Reçu pour primes de rivière	57,839 31	
Reçu pour primes de mer	13,694 88	
Primes non expirées le 21 août 1875	42,620 00	
		$226,157
A déduire:		
Primes non expirées le 21 août 1876	40,000 00	
Primes remboursées	3,871 38	
		43,871 38
Montant net des primes		$182,286 [illegible]
En moins:		
Pertes par le feu	$22,192 87	
Pertes sur les rivières	25,840 86	
Pertes sur mer	2,625 79	
Pertes non encore réglées	5,000 00	
		$55,659 52
Réassurances	15,595 20	
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	5,379 54	
Taxes et licences	5,000 35	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	20,187 25	
Profits et Pertes	5,462 77	
	55,625 33	
En moins—l'intérêt	34,369 89	$21,255 54 — $67,114 72
Bénéfice net		$36,121 55

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie	$45,986 07
En caisse	14,277 05
Primes en voie de recouvrement	12,556 40
Placé en actions de banques, Compagnie du gas et autres actions, bons, etc.	$73,203 79
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00	58,203 79
Propriétés foncières	8,000 00
Billets par actions	101,998 85
Total	$230,119 18

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.

JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nile-Orléans,

Signé, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle du 20 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1|2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,554 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aikea,	G. F. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
O. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. E. Campbel,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
F. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill,

1er octobre—1an

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		1866 05
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs		2219 05
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		5742 12
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la société, du 31 août 1876 au 30 sept 1876		4029 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes		112 94
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	5005 63	
Escompte de billets payés avant l'échéance	565 09	
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la société	2418 34	
Montant déduit d'installation	100 00	
Commission	342 05	
Terrain No 8, montant perdu sur la vente	262 91	
do No 4	262 95	
Propriété foncière No 1	122 47	
do No 2	880 66	
do No 3	1009 26	
do No 5	344 38	
do No 6	122 86	
Annotation du contrat No 56 au bureau des hypothèques	3 00	
	12823 17	
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé	1728 77	
	14470 94	14470 94

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF.

Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur	26981	
Encaisse: Propriétés foncières	6644 73	
Balance en banque	33 73	
Monnaie courante des Etats-Unis	436 75	470 48
Divers débiteurs		892 21
Installations		500 00 — 44490 25

PASSIF

Actions payées en plein	28000 00	
Scrip	2170 00	
Dividende non réclamé	72 05	
Effets payables	827 58	
Divers créanciers	786 98	
Surplus de l'actif	2612 77	44490 25

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

[illegible]—1m MarJ8

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,434
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,435

A une élection qui [illegible] en lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs [illegible] les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
David Jackson,	John H. Hanna.
	F. J. Gasquet,

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 30 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Etat de Situation DE LA BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES.

Le 30 Juin 1877.

ACTIF.

Prêts à terme		$1,048,025 44
Prêts sur demande		219,510 57
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres Bons et valeurs		114,361 87
Change domestique et étranger		513,570 68
Immeubles		141,582 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent		2,250 00
Monnaie de papier	$679,012 80	
Espèces	37,212 38	
Chèques sur les autres banques	301,362 96	$1,017,588 84
		$3,106,990 45

PASSIF.

Capital actions		$800,000 00
Fonds d'excédant		25,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent		44,382 13
Billets en circulation		45,000 00
Dividendes impayés		8,037 98
Dû aux déposants	$1,987,575 74	
Dû à des Banques et banquiers éloignés	196,994 60	$2,184,570 34
		$3,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. [illegible] PUY, Caissier.
[illegible]

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 10 juin 1877.

En caisse le 10 juin 1876		$2,779 21
Reçu dans l'année, pour quotités		1,384
" " pour initiations		10
" " pour intérêts sur les dépôts		122 14
		$4,321 36

—Déboursements dans la même période.—

Secours aux malades	$ 311			
Salaire du portier	22 50			
Frais d'impression	45			
Commission du percepteur	169			
Comptes de gaz, &c.				
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$599 67			
Et un depuis	587 50	1,187	1,72 7	
En caisse actuellement				$2,598 09

Nous avons perçu (depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts		$10,418 35		
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année	$640			
Pour le mobilier	266 85			
" impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.	928 91			
	1,925 55	10,418 35	2,896	
Payé pour secours aux malades	778			
Payé à la mort de membres	4,669 20	7,522 75		
			2,896 09	

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1876	84
Admis depuis lors	3
	87 membres
Démissionnaires	3
Morts	2
Expulsé	2
Actuellement sur la liste	80 membres

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président,
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier,
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLAND,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.

Conseil d'administration.

[illegible]

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,781 51
Intérêts du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		3,368
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,486 36	
Escompte billets payés avant l'échéance	77	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière		
Bénéfice net		
	$7,127 88	$7,127

L'actif suit		
Billets à ordre, mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur		$14,904 77½
Propriétés foncières		5,489 32
Comptant: à la banque nationale de l'Etat	$1,621 41	
Currency des Etats-Unis	144 25½	1,819 67½
En escrow		7 150 18
Divers débiteurs		500 77
Installations		1,108 00
Intérêt courant		255 28
		136,171
Actions payées en plein		73,150 00
Actions payées en partie		2,792 65
Scrip		4,890 00
Dividende No [illegible] non-réclamé		137 33
Effets à payer		600 00
Divers créanciers		422 78
Surplus de l'actif		14,479 — 136,171

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ
Président.

A. SAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président,
CHAS ENGSFELD, Vice-Président,
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

Primes reçues	$157,136 77
Pertes payées pour incendie sur mer et rivières payées	35,665
Réassurances, rabais, [illegible]	
[illegible]	
	128,530
	651,110
Actif	2,799,222

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 12 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividendes sur Primes payées, [illegible] pour cent.

DIRECTEURS.

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
S. A. Baumgar, Th. Lilienthal,	K. Sieg,
[illegible] E. P. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck, P. Ricks,	A. I. Nastia,
J. M. Schwers, Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz, H. Frank,	F. Rickert,
A. Weissenbach, H. E. Gegreve,	F. Roder,
E. Wilderman	

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYÉ..........$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$ 407,958 36
Pertes, dépenses, taxes, etc	$ 277,207 94	
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47	$336,755 41
Bénéfice net		$ 71,202 99

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir	$398,599 73
Encaisse et primes en devoir recouvrement	186,696 43
	$585,296 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 32 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
E. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT McGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
C. MORRIS.	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 2 octobre 1873.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:

En caisse		$226 10
En banque		996 85
Reconnaissances:		
Un billet dû à la Société	$24 00	
Quotités dues jusqu'au 1er avril	20 00	
Propriété du tombeau et immeubles	450 00	$500 00
Total		$1,755 15

Etat actuel de la société:—Membres actifs, 29—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 2.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL BOQUES,
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK,
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société et se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président coin Conti et Bourbon.

[illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, Publishers.

OFFICE—No. 73, CHARTRES STREET.

TERMS:

Rates of subscription—Daily, [illegible] in advance, $16; half-yearly, $8; [illegible] quarterly, $4.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $3; half-yearly $1 50; quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:

NEW ORLEANS,   CORTES
HUDSON,   KNICKERBOCKER.

The steamship
HUDSON,
Gager, commander,

Will leave her wharf, foot of Toulouse street,

Thursday August 23, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage " 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills of Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street

my 4—ly

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums	$188,068 51	
Marine premiums	29,215 95	
River premiums	31,924 35	
		$ 249,306 81
Earned premiums, less re-insurance and return premiums		2[illegible] 225
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses	$67,235 60	
Marine losses	7,235 41	
River losses	25,510 20	
		$100,121 21
Taxes, expenses, discount in lieu of participation, &c.	$51,892 58	
Less rents, salvage savings, etc.	11766 72	
	$40,125 86	$148,257 07
Gross profits		$ 97,974 08

Of which $56,587 85 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—

Bills receivable	$68,64856	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 33	
		$ 24,591 70
Loan on Call	$74,554 15	
Cash	53,846 71	
		$ 128,400 86
City Bonds		72,055 00
Bank and other Stocks		73,415 62
Real Estate		139,544 66
Premiums in Course of collection and suspense Account		32,415 94
Total asset		$561,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President

HENRY V. OGDEN, Secretary

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston.
	J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums		$325,379 12
Marine premiums		86,924 91
River premiums		17,230 56
Total amount of premiums		$429,534 59
Less unearned and return premiums		85,752 94
Net earned premiums		$343,781 65
Add interest and discount		14,647 37
		$358,429 02
Deduct—		
Fire losses	$99,452 74	
Marine losses	82,162 90	
River losses	24,786 90	
Net losses	$156,987 44	
Reinsurances	$18,537 06	
Rebate	46,452 15	
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes	52,620 39	
		117,909 63
		$104,272 00
Reserve for unsettled claims		25,000 00
		$329,273
Net profits for 1876		$29,156 93

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash market value

Real estate	$118,163 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks	256,806 9
Bills receivable (premiums)	11,756 24
First mortgage notes and pledge notes	28,780 00
Cash in bank	26,975 29
Premiums in course of collection	47,253 95
Amounts due by insurance companies	5,207 82
	$474,418 45

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary,

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary,

January 15, 1877.

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Laftite,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouta,
A. Schrieber,	J. Tuyes,

janv 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$773,341 11
Actions, bons et hypothèques		235,194 09
Propriétés foncières		52,000 00
Caveaux des safe deposits		50,000 00
Dépenses et taxes payées		6,230 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés		4,740 73
Change américain		64,803 52
Echange pour le Clearing House	$51,494 33	
Or	11,154 50	
Papier-monnaie	162,111 50	224,969 33
		1,411,045 08

PASSIF.

Capital nouveau	$350,000	
do ancien	150,000	500,000 00
Surplus		10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés		26,949 30
Dû à des banques et des banquiers éloignés		97,994 [illegible]
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)	445,592 20	
do (département des épargnes)	326,399 71	
Certificats dits time certificates	3,331 00	786,297 64
		1,411,045 08

Je certifie que le tableau qui précède est exact.

J. S. WALTON,
Caissier.

ASSURANCES.

Merchants' Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104..........CANAL STREET..........104

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risk	$341,2[illegible]	
On Marine Risks	34,473	
On River Risks	25,[illegible]	
Total Premiums	41[illegible]	
Less Unearned Premiums	1[illegible]	
Net Earned Premiums 31st May, 1877	$[illegible]	
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,567	
On Marine Risks	17,002 50	
On River Risks	3,598 7	
Taxes and expenses, less int'rst	25,093	
Reinsurances and return Premiums	15,164 03	182,414 [illegible]
Profit		$ [illegible]

The Company have the following assets—

Real Estate	$[illegible]
City Bonds	110,418 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds	1[illegible]
Notes secured by mortgage	214,342 06
Notes secured by pledge	42,5[illegible]
Bills receivable	74,[illegible]
Premium in course of collection	46,[illegible]
Cash on hand	77,[illegible]
	1,02[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHLY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

8 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le [illegible] décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$328,540 0[illegible]	
Primes sur les risques de mer	62,479 75	
Primes sur les risques de rivières	29,[illegible]	
Total des Primes		$4[illegible]
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$107,978 06	
Primes remboursées	1,[illegible]	
		109,[illegible]
Primes nettes acquises		$[illegible]
A ajouter:		
Intérêts	[illegible]	
Profits et pertes	[illegible]	
		[illegible]
Pertes payées		
Sur les risques du feu	$ 97,741 [illegible]	
Sur les risques de mer	22,063 [illegible]	
Sur les risques de rivière	10,[illegible]	
Pertes en litige	1,146 [illegible]	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	42,465 [illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Réfaction (rebate)	[illegible]	
Commissions d'agences	[illegible]	
Dépenses d'agences	[illegible]	
Taxes et licenses	[illegible]	
Dépenses de bureau	[illegible]	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.	[illegible]	
Bénéfice net		$ [illegible]

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	[illegible]
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	[illegible]
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe	[illegible]
Certificats de dépôt et de dette de la New Orleans National Banking Association $25[illegible] évalués à	[illegible]
Effets à recevoir pour primes	[illegible]
Prêts sur hypothèque	[illegible]
Prêts sur nantissements	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Bons	[illegible]
Actions	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Dû par divers	[illegible]
Bons des Etats-Unis	[illegible]
Total	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé en plein (actions $30)	$2[illegible]
Effets à payer	1,[illegible]
Dividendes non réclamés	1,502 06
Primes sur risques non expirés	107,978 06
Pertes non réglées	51,611 15
Dû à divers	5,[illegible]
Fonds de réserve	15,[illegible]
Surplus	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:

Primes d'incendie	[illegible]
Primes de rivières	[illegible]
Primes de mer	[illegible]
Moins primes rendues	[illegible]
Pertes payées pendant l'année:	
Pertes de feu	[illegible]
Pertes de rivières	[illegible]
Pertes maritimes	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Loyer	1,500 00
Taxes	210 00
Escompte (Rebate)	[illegible]
Dépenses, moins escompte et intérêt	10,786 62
Réservé pour risques non terminés	15,000 00
	$55,577 60

Actif de la Compagnie:	
Prêts garantis par nantissement	$9,953 27
Prêts garantis par hypothèque	16,250 00
Billets à recevoir pour primes	5,929 25
Stock, bons et autres effets	144,071 74
Propriété foncière	11,987 20
Primes en voie de collection	6,407 06
Argent en caisse	9,524 95
	$214,202 70

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans, signé et juré devant moi, ce 14eme jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. RAYLE,
E. SALOY,	A. R. BROUSSEAU,
H. LARASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPELLA.

14mai—6sem, 11 p sem

Hibernia National Bank—Nile-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourchy et R. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM John L. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été dûment élus pour remplir leurs places.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN L. ADAMS,
[illegible] GAUCHE,	P. IRWIN,
DREW STEWART,	THOS. SMITH.
	ADAM THOMSON.

[illegible]